



Comité de Jumelage et
des Relations Internationales
de Clermont l'Hérault

ADHESION

N° adhérent



☐ M ☐ Mme

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville.....

Téléphone portable Fixe
obligatoire pour les sorties

Adresse internet 1@.....

Adresse internet 2@.....

Adhérent: 15€

Adhésion couplée: 25 €

Date : / / 202...

Signature

Partie réservée au Comité de jumelage

Montant : € Espèces Chèque

Adhésion couplée avec adhérent n°

Bienvenue au Comité de Jumelage de Clermont L'Hérault !

En cas d'adhésion par internet,, nous vous remercions de compléter ce bulletin et de le retourner accompagné de son règlement à l'adresse ci-dessous :

La cotisation annuelle est valable pour la période allant du 1er septembre au 31 août.



**Comité de Jumelage et
des Relations Internationales
Hôtel de Ville – Place de la Victoire
34800 – CLERMONT L'HERAULT**
Tél. +33 6 13 43 61 91 / +33 6 16 68 73 28

www.comite-de-jumelage-de-clermont-lherault.fr
contact@comite-de-jumelage-de-clermont-lherault.fr

Une association ne peut fonctionner durablement que grâce à l'implication de ses adhérents, vous pouvez vous associer afin de contribuer à sa bonne marche de différentes manières dont :

- Participation aux assemblées générales
- Participation aux conseils d'administration (après élections ou sur invitation)
- Coopération aux préparations des événements de l'association
- Coopération au fonctionnement de l'association
- Participation aux différentes commissions chargées de gérer l'association